

# L'ÉVOLUTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES PRINCIPES QUI LA RÉGISSENT

Suite à un courrier du Premier ministre en date du 25 juillet 2016, le bureau du Cese a confié le 13 septembre 2016 la préparation de la saisine gouvernementale à une commission temporaire qui a désigné Nicole Verdier-Naves, du groupe des personnalités qualifiées, et Michel Badré, du groupe environnement et nature, comme rapporteur-e-s. Fabienne Cru, présidente du groupe CGT, Benoît Garcia, conseiller du groupe de la CGT, ont participé aux travaux de cette commission. Elle/il étaient assisté-e-s de Didier Lassauzay du pôle confédéral Activités économiques.



Fabienne Cru



Benoît Garcia



Didier Lassauzay

## COMMISSION TEMPORAIRE séance du 24 janvier 2017

### L'AVIS

Un avis du Cese n'est ni un texte de loi, ni un programme politique ni un document d'orientation syndical. Il est le résultat du travail, de la réflexion et du débat des organisations de la société civile regroupées au Cese. Cette diversité d'approches et de points de vue a malgré tout permis de réaffirmer les principes structurants de la fonction publique. Dans un contexte de « fonctionnaires bashing », cet avis s'inscrit dans une démarche inverse. Il porte une vision hors des lieux communs sur la fonction publique – présentée comme un investissement et non plus comme

un coût – les fonctionnaires et leur statut – moteurs de l'adaptation de la société aux évolutions. Le statut des fonctionnaires est consolidé et les auditions ont démontré que sa remise en cause aurait évidemment un impact négatif sur la qualité du service public, mais également sur les dépenses publiques.

Le groupe CGT du Cese a souhaité travailler en lien avec les fédérations et les collectifs confédéraux concernés (choix de l'expert CGT, audition de l'UGFF, amendements). Le vote du groupe, initialement plutôt favorable à cet avis, reflète les observations et les craintes.

### LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES DE L'AVIS

L'avis comporte 27 préconisations construites autour de quatre thématiques : les missions du service public, les fonctionnaires, les changements d'organisation et l'adaptation aux besoins nouveaux et à l'innovation.

#### 1. Les missions

L'avis préconise que la définition des missions soit le moteur des évolutions à venir, les moyens nécessaires devant en découler. Pour ce faire, il recommande un travail de prospective stratégique, dans une démarche de co-construction avec

toutes les parties prenantes, dont les usagers. À cet effet, il préconise la réunion d'assises nationales et territoriales des services publics avant d'arrêter les décisions. Il recommande que le conseil national des services publics, après l'évaluation de son fonctionnement, soit

...

...  
doté d'une nouvelle mission : vérifier l'adéquation des missions aux besoins et aux réalités des territoires. Le Cese estime aussi indispensable la stabilité des politiques publiques. L'audition de Nasser Mansouri-Guilani a aussi permis d'introduire une recommandation sur la nécessité de renforcer leur évaluation.

## 2. Les fonctionnaires

L'une des préconisations majeures de cet avis est le renforcement du statut. Ainsi, le Cese rappelle les règles de recours dérogatoire aux agents contractuels et préconise que les cas dérogatoires soient mieux encadrés. L'avis recommande également la mise en place de politiques d'égalité de genre, dans tous les services et pour toutes les catégories de fonctionnaires. Il souligne la nécessité de modifier l'organisation du travail pour une meilleure mise en œuvre de

l'égalité de genre. Le Cese préconise aussi la création de mesures incitatives favorisant la diversité sociale, notamment au moment du recrutement. Enfin, l'avis fait quatre recommandations concernant les mobilités choisies et contraintes, la pénibilité physique et psychique ou encore la GPEC. Pour ce qui est de la formation initiale et continue, l'avis en demande le renforcement et la sécurisation des moyens. Il encourage la contribution de la fonction publique à l'apprentissage et met aussi en exergue les écoles spécifiques, moyens de transmission des valeurs du service public.

## 3. Les changements d'organisation

Ces recommandations concernent principalement le dialogue social et la GPEC. La préconisation phare pour les organisations syndicales porte sur la création des instances de concer-

tation là où elles sont nécessaires. Le conseil précise que les agents ont une expertise sur leur travail et incite à leur reconnaissance. Le Cese prône également une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Enfin, si l'avis pousse pour la poursuite de la simplification des démarches administratives, c'est avec un double corollaire : l'amélioration de la qualité du service rendu au public et l'amélioration des conditions de travail des agents.

## 4. L'adaptation aux besoins nouveaux et l'innovation

La commission a repris l'une des recommandations de l'avis sur les réseaux sociaux : développer les fonctions de médiation dans les services publics de proximité. Mais elle l'assortit d'un bilan sur les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu au public.

# DÉCLARATION DE LA CGT

Bâtie sur des principes structurants (égalité, continuité, neutralité, laïcité et adaptabilité), la fonction publique se caractérise par une indépendance du pouvoir politique, à laquelle la CGT est attachée. C'est cette notion forte de « fonctionnaire citoyen » qu'a rappelée Anicet Le Pors lors de son audition et qui est garantie par leur statut, si souvent décrié et caricaturé. L'avis montre que sa remise en cause aurait des effets négatifs, y compris en termes de finances publiques.

Mais on ne peut pas seulement réaffirmer la pertinence du statut en évacuant la question des moyens et des financements, ni l'extraire de la réalité des politiques d'austérité mises en œuvre.

La CGT se félicite que la fonction publique soit considérée comme un investissement et non pas comme un simple coût. Mais elle regrette que la question budgétaire ait été évacuée. Le Cese aurait pu explorer les financements ; d'autant que l'avis confirme que les moyens doivent être définis à partir des missions.

Principes, droits, devoirs et financement sont autant de garanties pour les usager.e.s et citoyen.ne.s d'avoir un service public de pleine compétence et de proximité sur tout le territoire. C'est pour cela que la CGT

a contesté l'approche par la seule subsidiarité qui pourrait conduire à des choix en contradiction avec les principes et les missions.

Enfin, l'avis ne traite pas suffisamment des enjeux relatifs à la carrière des fonctionnaires et des agents publics qui mettent en œuvre au quotidien les politiques publiques, sans réelles reconnaissances.

Et si l'encadrement doit avoir un rôle réaffirmé dans la définition et l'exécution des missions, la CGT considère que c'est l'ensemble des personnels qu'il convient de prendre en compte.

Nous mesurons et nous félicitons de nombre de préconisations qui vont dans le bon sens.

Sur les conditions de travail, sur les questions d'égalité femme/homme, sur la diversité et les discriminations, sur la formation initiale et continue (et le rôle des écoles de service public), sur la nécessité du dialogue social, sur la prise en compte du long terme ou encore sur la politique d'emploi ou les contractuels...

Mais l'expérience quotidienne montre qu'au-delà des déclarations d'intention, si justes soient-elles, des mesures contraignantes sont nécessaires.

Quand le gouvernement a saisi le

Cese sur l'avenir de la fonction publique, la CGT était interrogative quant aux convergences possibles pour produire un avis pertinent et ambitieux. La contrainte de temps a accentué ces réserves.

Le travail produit par la commission temporaire et les rapporteurs, l'engagement des équipes administratives, doit être salué. Et l'avis qui en résulte réaffirme des principes fondateurs fortement remis en cause aujourd'hui.

Mais dans ce contexte justement, les préconisations auxquelles on aboutit restent en deçà des enjeux pour une fonction publique véritable outil de progrès.

C'est pourquoi la CGT s'est abstenue.

